



SERVICES DE PERÇAGE DU LOBE DE L'OREILLE

CE QU'IL FAUT VÉRIFIER ET DEMANDER :

- Vous avez le droit de demander au travailleur des services personnels (TSP) de vous expliquer comment il nettoie et désinfecte son équipement avant qu'il ne commence à vous servir.
- L'établissement doit être doté d'un évier, de savon liquide et de serviettes de papier afin que le TSP puisse se laver les mains et les sécher.
- Le TSP doit se laver les mains avant de vous toucher.
- Le TSP doit utiliser une paire de gants neufs durant la procédure de perçage du lobe de l'oreille.
- Les bijoux doivent être préemballés et stériles, et le TSP doit ouvrir l'emballage devant vous.
- Le TSP doit désinfecter votre peau avec de l'alcool isopropylique à 70 % ou une solution à base d'iode avant le perçage.
- Les fusils de perçage doivent être employés uniquement sur la partie charnue du lobe de l'oreille.

GUÉRISON SANS RISQUES :

- Après l'exécution du service, le TSP doit vous donner des directives verbales et écrites sur les soins à apporter à votre perçage.
- Il importe que vous suiviez les directives du TSP, car des soins inadéquats pourraient causer une infection.
- Lavez-vous les mains avant de toucher votre perçage.
- Si la peau qui entoure votre perçage devient douloureuse, rouge ou enflammée, consultez un médecin.

Visitez ottawa.ca/inspectionesp pour consulter les plus récents résultats d'inspection ou pour déposer une plainte.